



25.057

Rapport de la Commission financière

Budget 2026

(du 19 novembre 2025)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour le PS:	M. Pierre-Alain Borel M. Laurent Duding Mme Monique Gagnebin M. David Houlmann	vice-président
Pour le POP:	M. Mourad Crevoisier Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi Mme Lara Zender	rapporteure
Pour le PLR:	Mme Sarah Curty M. Cédric Haldimann M. Alain Vaucher	
Pour Les Verts:	M. Grégory Rochat Mme Line Vögtli Demarle M. Michaël Vögtli	président
Pour l'UDC:	M. Jean-Pierre Brechbühler Mme Jennifer Angehrn	

Composition du Conseil communal

M. Théo Huguenin-Elie, président, directeur du dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB)

M. Théo Bregnard, vice-président, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

M. Jean-Daniel Jeanneret, directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et de l'informatique (DEFASI)

Mme Ilinka Guyot, directrice du dicastère des ressources humaines, de la jeunesse, des espaces publics et des relations extérieures (DJEPR)

M. Thierry Brechbühler, directeur de la sécurité, des sports et de la santé (DSESS)

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission financière s'est réunie 3 fois dans le cadre de ce budget 2026, les 1^{er} octobre, 11 novembre et 19 novembre 2025. Les sous-commissions se sont réunies les 20 et 21 octobre 2025.

Le Conseil communal in corpore a participé à toutes les séances ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances et Mme Laurence Perrenoud, assistante de direction du DEFASI pour la prise des procès-verbaux.

Présentation générale du budget 2026

Lors de la séance de la commission financière du 1^{er} octobre, le Conseil communal a présenté son budget 2026, prévoyant un déficit de CHF 6.6 millions. Suite à la décision de la commission financière de réimpacter directement dans le budget la diminution de cotisation à la CPCN, voté lors de la session du Grand Conseil du 4 novembre, le déficit a pu être diminué à CHF 5.8 millions (- 850'000 CHF).

Avec le budget modifié, ce dernier présente un déficit moindre que celui de 2025, de CHF 449'570. Il reste cependant supérieur aux comptes 2024, de

CHF 8'618'717. Le Conseil communal a expliqué avoir élaboré ce budget 2026 en tenant une attention particulière à une maîtrise des charges la plus fine possible, ainsi qu'en tenant compte du climat d'incertitudes économiques, souhaitant ainsi se montrer prudent sur les recettes fiscales. Il prévoit cependant pour ces dernières une augmentation de CHF 7'962'910 face au budget 2025.

Le Conseil communal a également décidé de prélever CHF 2.1 millions à la réserve de politique conjoncturelle, portant cette dernière à CHF 2.2 millions au 31 décembre.

Charges

Les charges d'exploitation se portent à CHF 283'118'540. Les centres des charges de personnel et des biens services et marchandises représentent à eux seuls plus de 50% des dépenses.

Charges de personnel

Les charges de personnel se chiffrent pour leur part à CHF 129 millions, ce qui représente une augmentation contenue face au budget 2025, de CHF 595'260. Cette augmentation s'explique principalement par deux facteurs : d'une part la compensation intégrale de l'IPC, ainsi que l'octroi tant des échelons quantitatifs que qualitatifs ; d'autre part par l'augmentation des EPT.

Si l'augmentation des EPT représente 19.77 EPT par rapport au budget 2025, la grande majorité des augmentations découle de l'ouverture de nouvelles classes, ainsi que de nouvelles structures d'accueil extrafamilial, en lien avec l'application de la LAE3. Ces deux facteurs permettent d'expliquer 18.52 EPT sur l'augmentation totale.

Charges de biens, services et marchandises

Les charges de biens, services et marchandises se chiffrent à CHF 43 millions. Si elles présentent une augmentation face au budget 2025 (CHF 408'480), elles restent inférieures aux comptes 2024 de plus de CHF 1.1 millions.

L'augmentation reste contenue et reflète une attention toute particulière à une maîtrise des charges de la part du Conseil communal, ainsi que les

effets bénéfiques de la baisse des prix des énergies. Le Conseil communal espère ainsi pouvoir limiter les effets à venir de l'inflation.

Charges de transfert

Les charges de transfert voient une augmentation des dépenses de CHF 1.8 millions. Si les subventions restent contenues, l'augmentation de la facture sociale, découlant de l'augmentation du nombre de dossiers de l'aide sociale, explique en grande partie la variation de ce centre.

Cette situation pourrait être amenée à se reproduire dans les années à venir en lien d'une part avec la récession économique et d'autre part avec l'inflation et l'augmentation du coût de la vie.

Recettes fiscales

Le Conseil communal a souhaité se montrer très prudent en ce qui concerne les recettes fiscales, s'appuyant sur les indicateurs du Canton, ainsi que sur une conjoncture incertaine. Les recettes fiscales prévoient cependant une augmentation face au budget 2025, tout en prévoyant une baisse vis-à-vis des comptes 2024, de CHF 1'319'287.

En ce qui concerne les personnes morales, le Conseil communal a budgété une diminution de CHF 666'000, s'appuyant pour cela sur les incertitudes géopolitiques et la baisse de la conjoncture.

En ce qui concerne les personnes physiques, le Conseil communal a cette fois budgété une légère hausse de CHF 330'000. Cette hausse s'explique par l'évolution démographique, ainsi que par les effets de la reprise économique post-Covid. Le Conseil communal tient néanmoins à rester prudent afin d'anticiper les récessions à venir.

Investissements

Le Conseil communal prévoit des investissements à hauteur de CHF 48.6 millions, dont CHF 4 millions sont autofinancés. Ces investissements sont en lien avec la politique pro-active en matière de grands chantiers menés par la Ville et dont une grande partie des crédits a déjà été validée par le Conseil général.

Cette politique d'investissement est le signal d'une dynamique positive voulue par le Conseil communal depuis plus d'une législature et liée à plusieurs crédits conséquents dus à des infrastructures vieillissantes.

Amendements proposés à la commission financière

Suite à la présentation du budget 2026, les commissaires PLR ont proposé plusieurs amendements, portant sur l'arrêté n° 3, visant à diminuer le déficit du budget de 30%, portant ainsi le déficit à CHF 4 millions. Ces amendements ont été présentés et débattus lors de la séance de la commission financière du 11 novembre, et portent sur plusieurs centres. Suite aux discussions du 11 novembre, les commissaires ont proposé une nouvelle mouture afin de diminuer le déficit du budget d'environ 15%, portant ainsi le déficit à CHF 5 millions. Ce sont ces amendements qui ont été voté par la commission financière et qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Dicastère / Centre de profit	Groupe	Libellé	Variation budget 2026 Amélioration (-) / péjoration (+)
TOUS	30	Charges de personnel (-1.25EPT)	-125'000.-
DUSTEB (présidence) / 110 Conseil communal	36	Charges de transfert (suppression de la subvention à la presse écrite)	-75'130.-
DICI / 500 Service des affaires culturelles	36	Charges de transfert (effort de 3% sur la subvention au TPR)	-36'000.-
DEFASI / 610	40	Revenus fiscaux (ajustement impôts PP ou PM)	-500'000.-
DUSTEB / 765 Politique de stationnement	42	Taxes et redevances (élargissement de la zone bleu et de la zone horodateurs)	-150'000.-

Total amendement PLR			-786'130.-
-------------------------	--	--	------------

La commission financière se prononce défavorablement, par 5 voix pour et 10 refus sur l'amendement PLR portant sur la diminution des charges de personnel (-1.25 EPT).

La commission financière se prononce défavorablement, par 5 voix pour et 10 refus sur l'amendement PLR portant sur la suppression de la subvention à la presse écrite, à hauteur de CHF 75'130.-.

La commission financière se prononce défavorablement, par 5 voix pour et 10 refus sur l'amendement PLR portant sur la diminution de la subvention au TPR de 3%, soit CHF 36'000.-.

La commission financière se prononce favorablement, par 14 voix pour et 1 abstention sur l'amendement PLR portant sur l'ajustement des revenus fiscaux, à hauteur de CHF 500'000.-.

La commission financière se prononce favorablement, par 13 voix pour et 2 abstentions sur l'amendement PLR portant sur l'augmentation des taxes et redevances, à hauteur de CHF 150'000.-, afin d'élargir la zone bleue et la zone horodateurs.

Les deux amendements PLR qui ont été approuvés par la commission financières sont transformés en amendements de la commission financière et sont présentés au Conseil général en complément du présent rapport.

Prises de positions des représentant-e-s des groupes

Préavis du groupe PS

Si les commissaires PS sont satisfaits que les finances communales affichent aux comptes 2024 un bénéfice, l'imprévisibilité du président américain accompagné de nombreux soubresauts isolationnistes à l'échelle mondiale constituent de nouveaux défis.

La fragilité financière de la Ville demeure, en raison de flux externes et d'évolutions conjoncturelles qui affectent nos recettes. S'ajoute la difficulté à maintenir un haut niveau d'emplois sur le territoire corrélées à des

contributions fiscales des entreprises durablement réellement cohérentes avec cette dynamique du moins au niveau des finances communales.

Nous relevons les efforts consentis pour maintenir une trajectoire positive, notamment grâce aux investissements proposés, essentiels au développement régional. Par ailleurs, nous soulignons la nécessité de soutenir modestement les structures associatives qui offrent un service de proximité et un appui indispensable aux personnes les plus précarisées de notre ville. Leur action contribue directement à la cohésion sociale et allège la pression sur les dispositifs publics tout en renforçant la capacité collective à faire face aux difficultés croissantes.

En conclusion, les commissaires PS soutiennent le projet de budget 2026 amendé et appellent à une gestion prudente, solidaire et responsable des finances et une consolidation durable des recettes. Cette approche renforcera l'attractivité de La Chaux-de-Fonds et soutiendra son développement au bénéfice de toutes et tous.

Préavis du groupe POP

Dans le contexte général anxiogène, il est difficile d'aborder l'avenir avec sérénité, c'est pourtant le but d'un budget. Le POP se bat pour que la Ville continue sa politique de développement et continue à investir dans les différentes infrastructures nécessaires à la population.

Nous notons l'effort des services au maintien des coûts BSM. Les EPT sont augmentés au strict minimum notamment en lien avec la loi cantonale sur la LAE3. Nous faisons confiance à l'exécutif pour sa gestion des ressources humaines en regard des contraintes budgétaires. Néanmoins, la grande majorité des services reste sous-dotée pour le travail demandé. Notre groupe salue la révision du RGPA, mais reste attentif à l'évolution de la revalorisation des salaires. Nous attendons avec impatience la suite de la réponse à notre postulat de 2021 en ce qui concerne la grille salariale.

Nous ne pouvons que constater que les charges de transfert ne suivent pas l'évolution générale du renchérissement et espérons qu'à l'avenir elles pourront être indexées comme le sont d'autres postes de ce budget. A ce propos, notre postulat interpartis de 2023 reste toujours sans réponse.

Il est pour nous hors de question d'envisager une baisse des services à la population, dans un monde où l'écart des richesses ne cesse de croître. Pour

nous, dans ce contexte, la ville à un rôle de 1^{er} plan à jouer afin de combattre les inégalités. Le groupe POP remercie tous les collaborateurs.rice.s pour leur engagement et acceptera le Budget.

Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR remercient les services de la Ville pour l'élaboration du budget 2026. Nous ne pouvons ignorer la réalité : malgré une évolution annoncée positive, cette dernière repose à nouveau sur des prélèvements extraordinaires et masque un déséquilibre structurel inquiétant.

Les charges de personnel poursuivent leur hausse (+1.4 mio par rapport au budget 2025, près de +5 mio par rapport aux comptes 2024), alors même que la population n'augmente pas au même rythme. La dynamique des EPT reste ainsi disproportionnée au regard de l'évolution démographique et financière de la Ville.

Les commissaires PLR sont venus avec des amendements concrets visant à améliorer d'une part les recettes et d'autre part réduire les charges, tant au niveau des charges de transfert que des charges structurelles. Les propositions raisonnables, destinées à diminuer les charges, ont toutefois été refusées par la commission, ce que nous regrettons fortement.

Nous déplorons également l'absence de stratégie pour maîtriser durablement les dépenses, notamment par des synergies intercommunales ou un rapprochement renforcé avec Le Locle, indispensables pour assurer la pérennité financière de nos collectivités.

Dans ce contexte, les commissaires PLR estiment que les perspectives financières de la Ville demeurent préoccupantes.

Les commissaires PLR s'abstiendront sur le budget 2026.

Préavis du groupe Les Verts

Bien que le budget 2026 soit légèrement moins déficitaire que l'an dernier, il doit nous engager à trouver des solutions pour atténuer l'impact des incertitudes économiques internationales, des mesures d'allègement budgétaire 2027 de la Confédération et des charges de transferts du Canton.

L'augmentation de la facture sociale est préoccupante puisqu'elle est le reflet d'une précarisation grandissante de la population. Sur ce point, il est de notre responsabilité de veiller à ce que les écarts de richesses ne se creusent pas davantage et que les prestations sociales ne soient pas démantelées faute de moyens. Il est pour nous essentiel de résister à la tentation d'adopter des

réformes fiscales qui réduiraient encore davantage nos recettes, et de chercher de nouvelles pistes pour les accroître.

La baisse du prix des énergies et la limitation des charges au niveau des BSM doivent nous inciter à poursuivre nos efforts pour utiliser nos ressources avec sobriété, y compris en optimisant notre gestion et l'impact environnemental du numérique.

Nous soutenons la politique d'investissement de la ville pour améliorer la qualité de vie et favoriser un développement durable, contribuant ainsi à son attractivité. Cette démarche est rendue possible par l'action des services communaux et toutes les collaboratrices et collaborateurs dans un contexte de ressources humaines et financières limitées. Nous les remercions chaleureusement pour leur implication tout au long de l'année.

Préavis du groupe UDC

Les commissaires UDC expriment leur préoccupation à la lecture du budget 2026, qui prévoit un déficit de CHF 5,8 millions, ceci malgré un prélèvement de 2,1 millions à la réserve de politique conjoncturelle.

Il n'est jamais satisfaisant de constater qu'un budget présente un déficit aussi conséquent. C'est pourquoi nous estimons indispensable d'agir pour en limiter l'ampleur, en soutenant une large majorité des amendements proposés par la droite. Ces mesures permettraient de réduire significativement la perte et de rendre ce budget 2026 acceptable pour l'UDC. A défaut, nous nous abstiendrons, car pour nous, un déficit de CHF 5,8 millions ne saurait être considéré comme recevable.

Nous avons observé ces dernières années que les résultats des comptes se révèlent généralement meilleurs que les prévisions budgétaires, ce qui est encourageant. Toutefois, cela ne justifie pas d'adopter un budget si déficitaire.

La réduction du déficit, et plus encore de la dette, constitue un enjeu majeur pour la pérennité financière de notre ville. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour diminuer cette dette, afin d'éviter d'être pénalisés par les institutions financières lors de futurs emprunts. C'est à cette condition que nous pourrions garantir un avenir stable et prospère à notre commune, en lui permettant de se développer et d'améliorer durablement la qualité de vie de ses habitants.

Nous resterons très attentifs à ces aspects au cours des prochaines années.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les rapports des sous-commissions sont adoptés à l'unanimité des membres présent.e.s.

Approbaton du budget 2026

Le budget 2026 tel que présenté par le Conseil communal est approuvé par 10 voix pour et 5 abstentions.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport de la Commission financière est adopté à l'unanimité des membres présent.e.s.

Remerciements

La Commission financière tient à remercier chaleureusement toutes les collaboratrices et collaborateurs de la ville de La Chaux-de-Fonds, pour leur travail.

La Commission financière remercie les membres du Conseil communal ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances, pour leur participation aux séances de la Commission financière et la qualité de leurs réponses.

La Commission financière remercie également Mme Laurence Perrenoud pour la qualité de ses procès-verbaux et pour l'organisation de la collation qui a été très appréciée.

Pour la Commission financière
Lara Zender
Rapporteure